



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité qui passe le marché : Ville de Rixheim - 28 rue Zuber - 68170 RIXHEIM - Tél. : 03.89.64.59.59 - Fax : 03.89.44.47.07.

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Ludovic HAYE, Maire de la Ville de RIXHEIM.

Objet : **Marché de prestation de service de nettoyage du complexe multi-accueil, périscolaire, culturel et sportif « Le Trèfle ».**

La qualification des prestations demandées sera la suivante :

- **prestations globales et forfaitaires** pour le nettoyage du complexe culturel et sportif Le Trèfle
- **et en cas de besoin exprimé par le Pouvoir Adjudicateur, des prestations éventuelles de nettoyage d'autres surfaces à prix unitaires.** Cette partie du marché prend la forme d'un accord cadre mono-attributaire à bon de commande en application des articles 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 dans la limite du montant annuel maximum de 10.000 € HT.

Type de Marché : prestations de service

Procédure de passation : Le présent marché fixant toutes les clauses contractuelles est passé en procédure adaptée, conformément aux articles 4, 5, 32, 42/2° de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, aux articles 27 et 34 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Négociation : Le pouvoir adjudicateur prévoit la possibilité de négocier avec les candidats mais se réserve également la possibilité de ne pas négocier en attribuant l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation, conformément à l'article 27, alinéa 2 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Durée : Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire et pour une durée d'un an. Il peut être renouvelé une fois par reconduction tacite. Le cas échéant, une décision de non renouvellement sera notifiée à l'entreprise au plus tard 1 mois avant la date d'échéance du marché.

Conditions de participation, justificatifs à produire et modalités de remise des offres : voir le Règlement de Consultation (*modalités de remise des offres* : « version papier » ou « version électronique via la plateforme <http://www.e-marchespublics.com> »).

Critères d'attribution : Le jugement des offres sera effectué en fonction des critères pondérés suivants (*art. 52 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 – art. 62 à 64 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016*) :

- a) **Prix (30 %)** : par application de la Décomposition des Prestations Globales et Forfaitaires (25%) pour les prestations globales et forfaitaires et du Devis Estimatif et Quantitatif valant Bordereau des Prix Unitaires (5%) pour les prestations éventuelles à prix unitaires.
- b) **Démarche sociale et environnementale (35 %)** :
- Démarche sociale (30 %)** : prévention du risque (10%), prise en compte du bien-être au travail (10%), l'insertion-formation des personnes en difficultés (10%)
 - Démarche environnementale (5%)** : processus de traitement des déchets et utilisation de produits respectueux de l'environnement (5%)
- c) **Valeur technique (35 %)** : organisation du travail (10%), moyens matériels (10%), moyens humains, qualifications (10%), délai d'intervention en cas de prestation unitaire (5%)

Dossier de consultation : Téléchargeable gratuitement sur la plateforme <http://www.e-marchespublics.com> ou transmis sur demande par courrier électronique à service.marches-publics@rixheim.fr ou retiré, sur place, à la Mairie de Rixheim 28, rue Zuber.

Renseignements complémentaires : A formuler par écrit au Service des Marchés Publics de la Ville de Rixheim : Mme BIALEK Pascale ou Mme HECKENDORN Marie-Luce par fax au 03.89.44.47.07 ou par email au service.marchespublics@mairie-rixheim.fr.

Date limite de réception des offres : **le jeudi 15 février 2018 avant 12H.**

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception.

Date d'affichage, de publication et d'insertion du présent avis sur le Site Internet de la Ville de Rixheim et sur la plateforme <http://www.e-marchespublics.com> : 23 Janvier 2018

Le Maire :

Ludovic HAYE